



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Doubs

éducation  
nationale  
DPE 1

Gestion collective

## **MODALITES D'AFFECTATION DES FUTURS PROFESSEURS DES ECOLES STAGIAIRES**

**RENTREE 2019**

Tel : 03 81 65 48 56

Mél : [ce.gestco.dsden25@ac-besancon.fr](mailto:ce.gestco.dsden25@ac-besancon.fr)

### **Calendrier**

Dès le 21 juin 2019, les lauréats du CRPE 2019 affectés dans le département du Doubs seront destinataires par courriel :

- d'une note d'information et d'une invitation aux journées d'accueil :
  - **Le mercredi 3 juillet 2019 de 9h à 12h et de 13 h 30 à 16 h 30.** Accueil par M. l'IA-DASEN du Doubs à l'Amphithéâtre de l'ESPE. Communication des affectations à la rentrée 2019, attribution des tuteurs et premiers éléments liés à la prise de fonctions.
  - **Du mardi 27 août au jeudi 29 août 2019** : accueil de l'ensemble des stagiaires de l'académie (dates à confirmer).
- d'une fiche de renseignements relative aux vœux d'affectation à retourner impérativement **pour le mercredi 26 juin 2019** à : [ce.gestco.dsden25@ac-besancon.fr](mailto:ce.gestco.dsden25@ac-besancon.fr)
- d'une fiche de renseignements pour la prise en charge financière à retourner **pour le 3 juillet 2019** à : [ce.sig25.dsden39@ac-besancon.fr](mailto:ce.sig25.dsden39@ac-besancon.fr) (la gestion individuelle et financière est assurée par le SIG1D à la DSDEN du Jura).

*NB : des recours d'affectation dans chacun des 4 départements composant l'académie étant possibles auprès du rectorat jusqu'au 26 juin 2019, les affectations par département seront définitivement arrêtées le jeudi 27 juin 2019.*

### **Barèmes d'affectation**

Eléments appliqués à chaque contingent de stagiaires en fonction des types, listes et années de concours.

#### **1 - Possibilité de priorité médicale et/ou sociale**

- Contacter impérativement le service compétent de la DSDEN du Doubs au 03 81 65 48 56 ou par mail à [ce.gestco.dsden25@ac-besancon.fr](mailto:ce.gestco.dsden25@ac-besancon.fr) pour la marche à suivre.

#### **2 – Points pour rang au concours**

- 20 points attribués au 1<sup>er</sup> classé de la session de concours puis abattement de 0,1 point par rang de recrutement pour les suivants.

#### **3 - Prise en compte de la situation familiale :**

- 1,5 points par enfant à charge de moins de vingt ans né ou accueilli au foyer avant le 1<sup>er</sup> septembre de l'année du mouvement (fournir la copie du livret de famille ou de la déclaration de grossesse)

#### **Eléments subsidiaires en cas d'égalité de barème :**

- date de naissance (priorité au plus âgé)

**Les affectations seront communiquées lors de la 1<sup>ère</sup> matinée d'accueil, le mercredi 3 juillet 2019.**

Les futurs professeurs des écoles stagiaires pourront contacter leur école d'affectation à partir du jeudi 4 juillet et jusqu'au vendredi 5 juillet 2019 à 16h00.